

**Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission des Finances**

**Préavis municipal n° 9-2017
« Arrêté d'imposition pour l'année 2018 »**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des Finances, composée de :

- **Madame Nadine Frossard Goy**
- **Monsieur Nicolas Pittet**
- **Monsieur Quentin Riva**
- **Madame Fanny Falconnet**
- **Monsieur Alain Vienet** (président)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 9/2017 portant sur « l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 ».

Le 3 octobre 2017, la Commission a rencontré Monsieur Olivier Berthoud (Municipal des finances) et Madame Ingrid Rossel (Syndique) qui ont présenté en détail la situation financière de la Commune et répondu aux questions de manière claire et détaillée. Nous tenons vivement à les remercier pour toutes leurs explications.

Le principe de prudence de notre responsable des finances communales est de rigueur et permet de compter cette année encore sur un déficit stable et des liquidités suffisantes, ce qui permet d'obtenir une vue d'ensemble plutôt favorable.

Des précisions nous sont données quant à la reprise des versements d'impôts par la société Bobst SA, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux années précédentes, les transports scolaires sont également à la baisse.

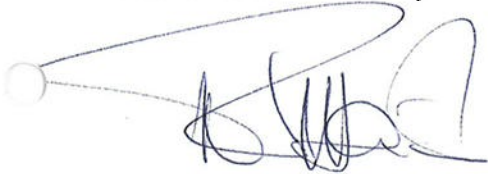
La proposition de la Municipalité de maintenir le taux de 67% pour l'année 2018 devra évidemment être réévaluée sur les prochains exercices en fonction des différents critères aléatoires, tels que les rentrées fiscales, l'augmentation des charges liées à la facture sociale et à la péréquation, ce qui laisse penser à moyen terme à une augmentation du taux d'impôt.

Pour mémoire, la dernière modification du taux d'imposition date de 2013. Les autres impôts liés à l'arrêté d'imposition resteront identiques pour cet exercice.

Dès lors, la Commission recommande au Conseil d'approuver le préavis de la Municipalité, à savoir de maintenir le taux d'imposition à 67% et ne pas modifier les autres impôts selon la description sur le préavis n° 9/2017.

Vufflens-la-Ville, le 19 octobre 2017

Nadine Frossard Goy



Nicolas Pittet



Quentin Riva



Alain Vienet



Fanny Falconnet

